

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE L'AIRE TOULONNAISE**

**NUMERO**

De la délibération

**1873**

**OBJET**

de la délibération

Création d'un emploi  
de chargé de mission  
performance et  
constitution du jury de  
recrutement

**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

**SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 5 JUIN 2024 à 11H00**

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux du SITTMAT – 190 Chemin Gaëtan Gastaldo – 83200 Toulon, conformément à la convocation du 22 mai 2024, le Comité Syndical s'est réuni le mercredi 29 mai 2024 à 9H30, Le Président informe que le quorum n'étant pas atteint, la réunion est reportée, sans exigence de quorum au mercredi 5 juin 2024 à 11H00, dans les bureaux du SITTMAT, régulièrement convoqué en date du 29 mai 2024 en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Gilles VINCENT

**Présents :** Robert BERTI – Jean TEYSSIER – Jean-Luc VITRANT – Michel LE DARD – Christine SINQUIN

**Absents ou excusés :** Hélène BILL– Luc de SAINT SERNIN – Philippe LEONELLI– Jean PLENAT – René JOURDAN – Patrick MARTINELLI – Bernard MARTINEZ – Chrystelle GOHARD – René CASTELL – Patrick BOUBEKER – Jean-Luc GRANET – Ange MUSSO – Albert TANGUY – Robert BENEVENTI

Délégués en exercice	20
Quorum	11
Présents	6
Absents ou excusés	14
Procuration(s)	0

Monsieur Michel LE DARD

Est désigné à l'unanimité des présents : Secrétaire de séance

**AR Prefecture**

083-258300953-20240605-1873-DE  
Reçu le 10/06/2024

MONSIEUR LE VICE PRESIDENT CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL DONNE LECTURE DE L'EXPOSE SUIVANT

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 22 mai 2024 a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

Par délibération n°1815 du 20 septembre 2023, le Comité Syndical a autorisé la signature d'un contrat à durée déterminée pour le recrutement temporaire d'un agent contractuel sur emploi technique non permanent de catégorie A afin de faire face aux conséquences de la liquidation de la société Ecorecept, celle-ci ayant engendré une charge de travail supplémentaire importante liée à la relance des marchés résiliés (caractérisation des encombrants de déchèteries et lancement groupé de nouvelles procédures de consultation).

La relance des procédures a été également l'occasion de faire un état des lieux et une analyse des processus de la commande publique et du suivi d'exécution des marchés, qui a révélé la nécessité d'engager un travail de fonds visant à améliorer les processus en place, ceci d'autant plus que le marché global de performance du centre de tri était notifié en décembre 2023. Par ailleurs, l'augmentation significative des coûts de traitement de certains déchets appelle la réalisation sans délai d'une réflexion de fonds sur l'optimisation des filières et des paramètres de la commande publique à même de garantir durablement la maîtrise des coûts.

Aussi, la mission de l'agent contractuel recruté pour une période initiale de 6 mois, a-t-elle été renouvelée pour une nouvelle période de 6 mois afin de poursuivre les actions engagées et d'initier de nouvelles actions pour l'amélioration de la performance du SITTOMAT, notamment et dans un premier temps en matière de maîtrise des coûts et des processus d'achats.

De manière générale, il est nécessaire de faire évoluer l'organisation des services du Syndicat afin de leur permettre de conduire avec succès les opérations nouvelles et structurantes que sont le centre de tri des collectes sélectives et demain la valorisation des biodéchets et des CSR. Dans un contexte de durcissement des injonctions réglementaires (projet de TGAP corrélée à la performance de la valorisation matière et organique), l'amélioration des performances de tri doit par ailleurs rester de manière durable au centre des préoccupations du Syndicat et de ses adhérents et nécessite d'engager des démarches de fond pour compléter les dispositifs de tri (emballages, textiles, déchèteries).

Ainsi, il est proposé de créer un poste de chargé de mission de la performance au sein des services du SITTOMAT et de lancer la procédure de recrutement en vue de le pourvoir.

Directement rattaché auprès du directeur général des services, le chargé de mission de la performance occupe un emploi technique à temps complet dont les missions principales sont :

- Mesure de la performance technique et financière du Syndicat (indicateurs, prix, qualité) ;
- Accompagnement des démarches d'optimisation technique et financière des filières de tri, transport et traitement ;
- Optimisation de la gestion des données techniques et financières ;
- Pilotage des démarches qualité et de progrès ;
- Accompagnement du contrôle de gestion et des processus d'achats ;
- Appui aux projets techniques structurants et réponses aux appels à projets ;
- Veille réglementaire et technologique.

**AR Prefecture**

083-258300953-20240605-1873-DE  
Reçu le 10/06/2024

L'agent devra être titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat + 5 ans minimum et sera doté d'une expérience d'au moins 10 ans dans le domaine de la gestion des déchets ménagers et assimilés. Il maîtrise les techniques d'audit et de management de la qualité et de l'environnement, connaît le cadre réglementaire des marchés publics et les règles de la comptabilité publique. Il a la capacité de former les agents et de les accompagner dans l'accomplissement de leurs missions. Idéalement, il a la connaissance des cultures, stratégies et modes opératoires des entreprises qui concourent au transport et au traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A au grade d'ingénieur principal ou d'attaché hors classe.

S'il s'avère qu'aucune candidature statutaire ne réponde aux besoins particuliers de l'emploi, l'administration pourra recourir au recrutement d'un agent contractuel, conformément à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il convient pour ce recrutement de définir la composition d'un jury, proposé comme suit :

Président du Jury :

- Monsieur le Vice-Président délégué aux marchés publics, achat et contentieux

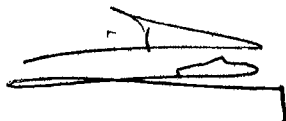
Membres du jury :

- Monsieur le Vice-Président délégué à la communication et au développement
- Monsieur le Vice-Président délégué à l'administration et au personnel
- Monsieur le Directeur Général des Services

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1- Adopter l'exposé qui précède
- 2- Autoriser le Président à procéder au recrutement d'un chargé de mission de la performance, en recrutant au besoin un agent contractuel si aucune candidature statutaire ne satisfait aux besoins du poste,
- 3- Modifier le tableau des effectifs du Syndicat pour tenir compte de cette création d'emploi,
- 4- Dire que la rémunération de l'agent recruté est et sera prévue au chapitre 012 « charges de personnels » de la section de fonctionnement du budget.

Monsieur Michel LE DARD  
Secrétaire de séance



Monsieur Gilles VINCENT  
Président du SITTO MAT  
Vice-Président de la Métropole TPM  
Maire de Saint-Mandrier

